

Promouvoir la qualité de vie pour tous dans l'agglomération grenobloise

L'objet de ce chapitre est de mettre en évidence les enjeux de l'attractivité de l'agglomération pour les ménages en terme de logement, et du fonctionnement interne de l'agglomération grenobloise en terme de cohésion sociale.

1 Diagnostic et enjeux pour le territoire

Maintenir la population de l'agglomération grenobloise suppose un effort de construction important

- Si la population de l'agglomération n'a crû que de 900 habitants par an, entre 1990 et 1999, le nombre des ménages a augmenté lui de 2 000 par an. Un objectif de simple maintien de la population suppose donc un effort significatif de construction.
- Il reste à mieux caractériser les phénomènes de départs des familles en analysant finement la composition du solde migratoire de l'agglomération par strates d'âge et par CSP et sa structure par origine / destination (vers la RUG et vers les autres territoires français).
- Il reste à mieux identifier les facteurs liés aux politiques publiques (production de logements adaptés aux besoins des différents segments, coût du logement en accession et en locatif, etc.) qui pourraient expliquer partiellement les phénomènes migratoires.

Caractériser de manière rigoureuse la spécialisation sociale des différents territoires

- Le contrat de ville d'agglomération prévoit de mettre en œuvre, d'une part, un dispositif d'observation dynamique de l'évolution de la situation sociale et urbaine de l'agglomération et, d'autre part, un dispositif d'évaluation en continu des effets et des impacts de l'action publique (contrat de ville d'agglomération, Grand Projet de Ville, programme PIC URBAN). Ces dispositifs, déjà lancés, apporteront de précieux éclairages sur les actions à conduire dans le cadre du projet d'agglomération.
- Il convient de définir, de façon partenariale et concertée, les indicateurs pertinents pour caractériser les disparités des territoires et identifier les taux de concentration différenciés des difficultés :
 - il ne s'agit pas de se borner à faire un atlas ou un tableau de bord des difficultés des différents quartiers, ni un quelconque hit parade ;
 - il ne s'agit pas non plus de rouvrir la question de la géographie prioritaire ;
 - il s'agit, en revanche, d'analyser si certaines difficultés ou souffrances ou iniquités sont plus concentrées que la pauvreté (échec scolaire, maltraitance, problèmes de santé, délinquance, etc.).

Analyser le rôle (positif et négatif) des politiques publiques et des grands services publics dans la ségrégation spatiale

- Analyser, école par école et collège par collège, les résultats scolaires et notamment la concentration de l'échec scolaire, au regard, d'une part, de la concentration des difficultés sociales et d'autre part des moyens développés par la communauté éducative.

- Mesurer, de façon finement territorialisée, le taux de mesures éducatives et préventives (administratives et judiciaires) et les délais d'application des mesures au regard de la concentration des difficultés constatées (difficultés sociales, lieu de résidence des personnes mises en cause par la police...).
- Evaluer, avec les acteurs concernés et de façon finement territorialisée, la charge de travail social en fonction d'indicateurs à définir en commun et comparer cette charge avec les moyens consacrés.
- Mesurer, de façon finement territorialisée, la « densité » et l'impact des programmes publics d'accès à l'emploi au regard des difficultés d'accès à l'emploi et des moyens mis en œuvre.
- Apprécier la fréquentation et l'impact⁵ des équipements collectifs de proximité (sport, culture, loisirs) sur le fonctionnement social et urbain des quartiers.
- Identifier d'éventuelles différences de qualité et de niveau de service :
 - des services urbains et services collectifs,
 - des espaces publics récréatifs,
 - des équipements publics.

2 Orientations pour l'action publique

Mettre en œuvre une politique quantitative et « qualitative » de développement équilibré de l'offre de logement

- Assurer une offre quantitative et qualitative suffisante pour maintenir l'attractivité résidentielle de l'agglomération :
 - déterminer l'effort de construction nécessaire pour accompagner l'augmentation du nombre de ménages,
 - déterminer l'effort de construction et ou restructuration pour adapter l'offre aux besoins et demandes des différents segments,
 - déterminer la fraction de la construction neuve qui répond à la prise en compte de l'obsolescence du parc existant, définir une politique de démolition – reconstruction pour ne pas créer des poches à captifs,
 - en déduire un objectif réaliste d'évolution du parc de résidences principales au regard des objectifs du schéma directeur.
- Diversifier l'offre et les formes de logement, notamment à vocation sociale (conventionnement, pérennisation et qualification du parc social de fait, logement social en diffus...), permettant de répondre à la fois aux enjeux quantitatifs et qualitatifs.
- Gérer le parc existant pour éviter sa déqualification :
 - adapter et gérer en continu les ensembles HLM,
 - poursuivre la requalification des copropriétés fragilisées.
- Eviter les déséquilibres spatiaux et l'augmentation de la différenciation sociale en fixant avec les acteurs du logement un objectif élevé de production de logements sociaux.

⁵ En termes de publics : combien ? qui ? quand ?

– Territorialiser les objectifs par secteurs de l'agglomération, et ce en lien étroit avec le projet urbain d'agglomération (centralités, équipements et services, cohérence avec la politique de déplacement et la politique de la ville).

Fixer des objectifs politiques forts en matière de cohésion urbaine et sociale

Le contrat de ville 2000-2006 a fixé les principes communs, posé les bases du partenariat et déterminé la géographie prioritaire ainsi que les échelles d'intervention de la politique de la ville. Il s'agit donc pour les années qui viennent d'approfondir et d'amplifier le travail engagé selon les orientations suivantes :

– la confrontation des analyses, d'une part, de la réalité sociale et urbaine des territoires et, d'autre part, de la contribution des grands services publics et urbains à la cohésion territoriale permettra à chaque institution de se fixer des objectifs chiffrés et réalistes, dans le cadre du partenariat. On pourra ainsi imputer l'atteinte (ou l'absence) de résultats à la réalisation (ou la non réalisation) d'un ensemble organisé d'actions,

– des objectifs opérationnels qui impliqueraient véritablement les services publics pourraient être les suivants :

- Garantir que la concentration des dysfonctionnements sociaux et urbains ne soit pas plus forte que la concentration de la précarité.
- Objectiver la charge réelle de service public – quantité et nature des réponses à apporter - et mettre en face la réalité des moyens consacrés (dépenses ordinaires des services publics et crédits des politiques de droit commun).
- Redéployer les moyens du service public pour faire en sorte qu'ils ne soient pas proportionnellement moins importants dans les quartiers qui concentrent à la fois des difficultés sociales et des déficits d'attractivité (services de sécurité, service éducatif, services sociaux et socio-éducatif, services de soins, service public de l'emploi, services urbains et gestion urbaine, etc.).
- Imputer les responsabilités de l'action publique à ceux qui en maîtrisent les principaux leviers (la transversalité et le partenariat ne fonctionnent que si les responsabilités sectorielles sont rigoureusement et publiquement définies).
- Expérimenter des politiques et des dispositifs locaux fondés sur de nouveaux agencements de l'action publique, innovants, plus coopératifs et souplement définis en fonctions des besoins sociaux.

– La mise en évidence objective des phénomènes, l'analyse des effets passés de l'action publique et l'effort d'imputation rigoureuse des responsabilités (pour le « bien commun ») permettront de mieux hiérarchiser les objectifs et, sans doute, de mieux les décliner en plans d'actions réellement évaluables.

Mobiliser les dispositifs de droit commun et mieux articuler les initiatives collectives et les grands services publics

– Déterminer les besoins de services publics et privés qui sont actuellement mal ou pas couverts, et les carences des services existants qui peuvent contrecarrer l'efficacité de certaines politiques publiques (ex : horaires d'ouverture, transports collectifs...).

– Evaluer les services publics et privés qui s'adaptent peu aux évolutions des modes de vie des habitants.

– Dresser un bilan des pratiques d'action collective et de leurs impacts à la fois en terme de production de services collectifs privés et d'interaction avec la façon dont les services publics sont rendus :

- action privée sur financement public,
- conventionnement avec les associations et les opérateurs et mise en place de dispositif de contrôle des subventions accordées.